



Hôtel de ville

87500 Saint Yrieix la Perche

Tél : 09 64 40 27 10

06 89 38 47 16 / 06 72 56 98 89

mail : jm.devaux2@wanadoo.fr ; isabelle.lavalley386@orange.fr

Site internet : www.salon-international-aquarelle.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Salon-aquarelle-saint-yrieix-la-perche-394517904019949/?ref=settings>

20^{ème} salon International de l'Aquarelle de Saint –Yrieix la Perche **Du 19 JUILLET AU 17 AOÛT 2025** **Thème Esprit Japon**

Invités d'honneur :

Lélie Abadie, marraine du salon

David Chauvin, parrain du salon

Keiko Hoshino

Shiho Suzuki

Chihiro Pierce

Madame, Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous invitons à présenter votre candidature au 20^{ème} salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix La Perche, cité médiévale située en Limousin, aux portes du Périgord. Vous trouverez ci-dessous les renseignements relatifs au déroulement de ce Festival.

Conditions de Participation :

- *Etre en mesure de justifier votre statut d'artiste conformément à la loi (inscription à la maison des artistes ou autre).*
- *Envoyer par mail ou WeTransfer aux trois mails suivants : jm.devaux2@wanadoo.fr ; isabelle.lavalley386@orange.fr ; alain.nardou@laposte.net ; 7 à 10 photos au format jpg de vos œuvres originales, récentes et signées sans cadre et passe-partout. Veillez à indiquer le titre de l'œuvre et la dimension sous chaque prise numérique ainsi que son prix. Ces photos devront être de qualité et accompagnées d'un court texte présentant votre parcours d'artiste. Les copies, plagiats seront exclus.*
- *Réaliser si possible une œuvre sur le thème de « Esprit Japon »» (recommandé mais pas obligatoire)*
- ***Retourner la fiche de candidature accompagnée des photos avant le 28 février 2025 dernier délai.***
- *Les candidats retenus pour l'exposition seront informés par mail ou écrit et devront s'acquitter de la somme de 80 € à l'ordre du salon international de l'aquarelle.*
- *Les candidats sélectionnés devront dans la mesure de leur disponibilité être présent au minimum 2 jours et participer à la vie du salon :*

- *Une garde obligatoire, une tolérance d'absence de garde sera acceptée pour les artistes étrangers dans l'incapacité de se déplacer.*
- *Une démonstration si possible ; nos démonstrations sont réalisées en extérieur au contact du public et donc avec convivialité. Ces démonstrations contribuent au dynamisme et à la venue de nombreux visiteurs. Sans démonstration, le salon perd de son intérêt.*
- *Une journée « Regard d'artiste » pendant laquelle vous êtes au contact des visiteurs pour présenter vos œuvres et au cours de laquelle vous pouvez vendre des œuvres en plus de celles exposées, uniquement sur votre lieu d'exposition (pas de table possible), nous vous recommandons d'avoir un présentoir avec vos œuvres à consulter.*
- *Eventuellement conférences ou autres à préciser.*
- *« Balaquarelle », chaque participant à la balaquarelle s'acquitte de la somme de 11 € pour une promenade aquarellée dans la ville sous les conseils d'un artiste.*

Tous les visiteurs sont heureux de rencontrer les artistes et de partager une passion commune : l'aquarelle. Ces échanges permettent souvent de favoriser les ventes.

- *«Esprit Japon», nous vous proposons si vous le souhaitez, mais c'est vivement conseillé, de réaliser un tableau sur ce thème.*

Candidature étrangère

Exceptionnellement si vous venez d'un pays lointain et que vous n'envisagez pas de venir en France et pour une sélection de 5 candidats maximum nous autorisons les mesures ci-dessous :

- *Nous avons la possibilité d'encadrer les tableaux passe partout compris avec des cadres de dimensions (60*80 ou 50 * 70 ou 40 *50) ; les tableaux ne respectant pas cet encadrement ne seront pas acceptés.*
- *Les œuvres seront envoyées avec un passe-partout obligatoirement.*
- *Le salon prendra en charge l'encadrement de vos tableaux.*
- *Les frais de retour des tableaux seront à votre charge ; le salon se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes constatés lors du transport (aller et retour). L'envoi des tableaux est donc à vos risques et périls.*
- *Lors de la vente d'un tableau, il vous sera retenu en plus de la commission habituelle, le prix du cadre remis à l'acheteur du tableau ainsi que les frais d'envoi des tableaux non vendus,*
- *La participation au salon sous-entend le paiement d'un droit d'inscription de 80€*

Lieux d'exposition :

Le Salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix La Perche se déroule au cœur de la cité médiévale. Les lieux d'exposition sont : la salle de la Halle, la salle Attane (dotée de 4 salles), l'office du tourisme, le centre culturel et les nombreux commerçants et restaurants de la ville.

Sélection :

- *Les artistes sélectionnés seront prévenus avant le 15 mars 2025 soit par mail soit par courrier ou téléphone et devront s'acquitter de la somme de 80 €. Un livret souvenir leur sera remis lors du dépôt des œuvres.*
- *L'artiste s'engage à présenter **obligatoirement et uniquement les aquarelles qui ont fait l'objet d'une sélection par le jury, aucun échange ne sera possible, ni aucun ajout de tableau.***

Remarque : les œuvres des Invités d'Honneur et des anciens Invités d'honneur sont

sélectionnées d'office.

- L'artiste devra prévoir une uniformité dans leur encadrement. Les tableaux devront comporter au verso du cadre, une étiquette mentionnant, le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, son prix.

- L'artiste donne son accord au salon pour que les éléments fournis par lui-même soient utilisés pour la réalisation d'un catalogue ou autres supports (affiches, articles de presse, internet, Facebook) dans le cadre du salon.

Accrochage :

-Les œuvres sélectionnées seront *déposées le jeudi 17 juillet de 9H à 12h* et seront accrochées par les bénévoles de l'association.

-Les organisateurs sont souverains pour la mise en valeur des œuvres et pour le choix de la surface d'accrochage pour chaque artiste.

Les ventes :

Les artistes sélectionnés pourront présenter à la vente des livres à condition que ces derniers aient été répertoriés le jour de l'accrochage. Nous n'accepterons pas les cartes postales sauf si elles sont collectionnées en paquet.

Les ventes seront encaissées par l'association qui se chargera de vous reverser la somme due à l'issue du salon après une retenue de 11 % pour les livres et de 16% pour les tableaux.

Les prix décernés :

4 prix sont décernés par un jury) : le prix de la ville, prix Sénamaud-Beaufort, prix des commerçants, prix Esquisse. Ces prix sont remis lors du vernissage.

Le Vernissage :

Le vernissage de l'exposition s'effectuera le samedi 19 juillet à 19 h.

Les stages :

Seuls les Invités d'honneur de l'année et les anciens Invités d'honneur ont la possibilité d'organiser des stages. Ces derniers doivent rapidement en informer les organisateurs pour prévoir la planification et la publicité.

Décrochage :

Le décrochage s'effectuera *le lundi matin 18 août* de 9 h 30 à 12 h, il sera suivi d'un repas de clôture dont le tarif vous sera précisé (environ 25 €)

Assurance :

L'assurance des tableaux reste à la charge de chaque artiste. Le salon décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui sont confiées.

Isabelle Lavalley et Jean-Michel Devaux
Co-Présidents du Salon international de l'Aquarelle
5 Avenue de la Wantzenau
87500 Saint Yrieix la Perche
tel. 0033-(0)6-89-38-47-16 et 0033 (0)6 72 56 98 89